



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2025

Présents :

Florence VILNAT, Éric ADER, Muriel FROMANGER, Marc-Andrew GORR, Véronique POIRIER, Daphné PERROT, Patrice THILLIEZ, Laurent CHABRILLAT, Guillaume SAUVE

Absents excusés :

Nicolas PRUD'HOMME (procuration GORR M.A)
Aurélié ROIG, Charlène MOUSSET, François KULIK

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, préside ce conseil municipal.
Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h04, elle a été levée à 19h56.

Secrétaire de séance : Serge FONTAINE

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

3. DÉLIBÉRATIONS :

- Engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 pour rectification
- Vidéoprotection : accord pour location ou achat
- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
- Titularisation d'un agent technique (service technique)

4. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre 0

Abstention 0

Pour 11

Dont 1 procuration



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

3. DÉLIBÉRATIONS

- Engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 pour rectification

Monsieur Ader informe le conseil municipal que cette délibération annule et remplace la précédente suite à la demande du SGC des Andelys pour des erreurs de chiffres. Une rencontre avec Mr Gimenez, CDL (Conseiller Décideur Local) de notre commune a permis de confirmer ces montants avec lui directement. Monsieur Gimenez sera présent lors du conseil municipal de mars pour répondre aux questions des élus si besoin. Voici la rectification de la délibération :

Monsieur ADER, Adjoint au Maire, explique aux membres du conseil municipal qu'avant le vote du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement ne peuvent avoir lieu sans délibération préalable fixant le montant autorisé.

Ces dépenses autorisées engagent la collectivité dans la mesure où elles devront être reprises au budget prochainement voté. Ayant des factures d'investissement à acquitter courant mars, il est décidé de voter pour une dépense de 25 % du budget 2024 :

CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2024		383 702,39 €
CREDITS OUVERT PAR L'ASSEMBLEE DÉLIBÉRANTE		95 925,59 €
CHAPITRE 21	Art 211	20 000,00 €
	Art 213	20 000,00 €
	Art 215	2 000,00 €
	Art 217	20 000,00 €
	Art 218	20 000,00 €
	TOTAL CHAP 21	82 000,00 €
CHAPITRE 23		13 925,59 €

Le conseil délibère :

Contre 0

Abstention 0

Pour 11

Dont 1 procuration

- Vidéoprotection : accord pour location ou achat

Monsieur le Maire explique les devis proposées par la Société Bruneau et consulte le conseil municipal sur le choix d'un achat ou la location pour la vidéoprotection.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Les devis présentés prennent en compte les caméras sur divers lieux comme l'école, la mairie et l'agence postale ainsi que la maison du village.

Monsieur Thilliez va prendre en main ce dossier avec Mr Chabrilat pour faire d'autres devis avec les mêmes services pour comparer avec plutôt une location (de 3 ans).

Le Conseil Municipal étudiera ce sujet avec les nouveaux éléments prochainement.

Messieurs FONTAINE et Ader informent que le prochain conseil municipal se tiendra le 27 mars 2025 à 19h et qu'il serait souhaitable de pouvoir inclure ses prévisions dans le budget 2025.

- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Cette délibération est demandée par la SGC des Andelys, le Maire demande donc à délibérer sur cet accroissement temporaire d'agent aux services techniques espaces verts :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'anticiper un départ en retraite et des congés maladies qui mettent en difficultés les tâches à faire au service technique au niveau de l'entretien des locaux et des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il est donc proposé de créer 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 35h et de procéder aux recrutements de deux agents pour une durée de 12 mois maximum sur une suite à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques/espaces verts de la commune.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget primitif 2025.

Contre 0

Abstention 0

Pour 11

Dont 1 procuration



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

- Titularisation d'un agent technique (service technique)

Après sa période de stagiairisation et la formation d'intégration obligatoire, un agent technique sera titularisé au 1^{er} mars 2025.

Contre 0

Abstention

Pour 11

Dont 1 procuration

4. COMMISSIONS

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement de la population** : un bilan est fait par la coordonnatrice FROMANGER Muriel : 96 % de participation avec 12% de résidences secondaires et 4% logements vacances. Un total de 658 logements a été recensé.

Madame Vilnat, Adjointe au Maire, et l'ensemble des élus remercient les agents recenseurs et Mme Fromanger, coordonnatrice, pour leurs investissements pour recueillir le maximum de retour de la population.

- **Procédure devis** :

Pour rappel aux élus il faut impérativement que les agents administratifs soient destinataires des devis fournisseurs.

4. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président de la séance clôture le Conseil Municipal, la séance est levée à 19h56.

Date du prochain conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025 à 19h.